

**PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUILLET 2025 A 20 H 30***Date de convocation : 17 / 07 / 2025**Effectif légal du conseil municipal : 14***Présents : 10**

X	Emilie ARSAC		Guillaume HABOUZIT
	Myriam ARGAUD	X	Audrey IACONA
X	Fernand CHAIZE	X	Michel MIRMAND
X	Marie-Hélène CHAPUIS	X	Odile ROMIEU
X	Sandrine EXBRAYAT		Alain SABATIER
X	Franck FARGIER	X	Sylvie SAGNARD
	Teddy GARDES	X	Alain VIGOUROUX

Absent(s) : 4**Excusé(s) représenté(s) : 3**

M. Teddy GARDES représenté par Mme Marie-Hélène CHAPUIS.
Mme Myriam ARGAUD représentée par Mme Emilie ARSAC
M. Guillaume HABOUZIT représenté par Mme Odile ROMIEU

Secrétaire de séance : Mme Sylvie SAGNARD**ORDRE DU JOUR**

- 1 Démission d'un conseiller municipal
- 2 Délibération droit de préemption ZD 568 et 569, 32 route de St Julien
- 3 Délibération droit de préemption AN 25, 371 et 372, 8 chemin du moulin
- 4 Délibération pour l'adhésion de la commune de St Front au SGEV
- 5 Délibération autorisation signature convention au groupement de commande à la plate-forme de dématérialisation des marchés publics avec le CDG 43
- 6 Délibération approbation du règlement intérieur du cimetière
- 7 Délibération autorisant la réalisation d'un emprunt bancaire
- 8 Délibération validation offre et choix des prestataires pour la téléphonie et le parc informatique
- 9 Décision n° 02- 2025 virement de crédit
- 10 Questions diverses

Le quorum étant atteint M le Maire ouvre la séance. Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation des élus présents et adopté sans remarque à l'unanimité.

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- ***Délibération droit de préemption AV 117, 244, 246 et 248, impasse du Caïre, le Besset***
- ***Délibération droit de préemption AN 94,410 et 411, place de la mairie***
- ***Délibération autorisant une servitude de passage tous usage sur des parcelles du domaine privé de la commune***
- ***Renouvellement N°2 convention location du local partagé à la maison de santé***
- ***Délibération demande de subvention programme spécial ponts – travaux - CEREMA***

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces rajouts.

1 Démission d'un conseiller municipal

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de M Rémy BENOIT à compter du 05/07/2025. La liste majoritaire étant épuisée, il ne sera pas remplacé.

2 Délibération droit de préemption ZD 568 et 569, 32 route de St Julien

3 Délibération droit de préemption AN 25, 371 et 372, 8 chemin du moulin

Suite à l'application du nouveau PLUI, le Maire expose que les parcelles ZD 568 et ZD 569 – 32, route de St Julien, ainsi que les parcelles AN 25, 371 et 372 – 8 chemin du moulin sont dans la zone Uc, zone couverte par le Droit de Préemption Urbain Simple. L'acquisition de ces biens ne présente pas un intérêt communal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **De renoncer à préempter sur ces parcelles**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

4 Délibération pour l'adhésion de la commune de St Front au SGEV

Suite à la demande d'adhésion au SGEV de la commune de St Front, compétence eau potable et assainissement collectif et non collectif le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **D'accepter cette adhésion**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

5 Délibération autorisation signature convention au groupement de commande à la plate-forme de dématérialisation des marchés publics avec le CDG 43

Le Maire propose d'accepter la proposition d'adhésion au groupement de commandes coordonné par le Centre de Gestion 43 pour une durée de 2 ans renouvelable une fois.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Décide d'accepter cette adhésion**
- **Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, à conclure tout acte en découlant et à engager les frais y relatifs**
- **Donne délégation au Maire pour résilier (si besoin est) la convention selon les conditions qu'elle renferme.**

6 Délibération approbation du règlement intérieur du cimetière et columbarium

Le Maire propose d'approuver le règlement intérieur du cimetière ainsi que celui du columbarium, tels que présentés et discutés lors du dernier conseil.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **D'approuver ces règlements**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

7 Délibération autorisant la réalisation d'un emprunt bancaire

Afin de réaliser les projets : aménagement centre bourg, sécurisation du stade de foot, reprise du pont de la calade, acquisition d'une mini pelle et remorque et considérant que l'autofinancement est de 217 477,67 €, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 300 000 €. Le Maire précise que 3 banques ont été sollicitées.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 12 voix Pour, 0 Contre, 1 Abstention (T Gardès)

- **Décide d'adopter le plan de financement nécessaire à l'équilibre de l'opération**
- **D'autoriser le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité) avec les établissements bancaires, pour un montant de 300 000 €**
- **D'autoriser le Maire à signer le contrat de prêt.**

8 Délibération validation offre et choix des prestataires pour la téléphonie et le parc informatique

Suite à la consultation des entreprises en date du 17 juin 2025 :

- Pour la téléphonie : Gotel, Smileo et Koesio
- Pour le parc informatique : Koesio, Smileo et Solution Micro

Et sur la base des critères suivants : offre la plus avantageuse, technique, délai d'exécution et qualité du personnel :

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Décide d'accepter et de valider les offres suivantes, après analyse des tableaux comparatifs, l'entreprise Gotel pour la téléphonie et l'entreprise Solution Micro pour le parc informatique**
- **Autorise le Maire à signer les actes d'engagement**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

9 Décision n° 02- 2025 virement de crédit

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des mouvements de crédits entre les chapitres 21 et 23 afin de procéder au versement d'une avance sur marché, le Maire décide de faire les virements de crédits suivants :

Dépenses d'investissement : diminution de crédits ligne D21 : 20 000 €

Augmentation de crédits ligne D23 : 20 000 €

Le Maire et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Rajouts à l'ordre du jour :

- **Délibération droit de préemption AV 117, 244, 246 et 248, impasse du Caïre, le Besset**

Suite à l'application du nouveau PLUI, le Maire expose que les parcelles AV 117, 244, 246 et 248, impasse du Caïre, le Besset sont dans la zone Uh, zone couverte par le Droit de Préemption Urbain Simple. L'acquisition de ces biens ne présente pas un intérêt communal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **De renoncer à préempter sur cette parcelle**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

Délibération droit de préemption AN 94,410, 411, 412 et 414 place de la mairie

Suite à l'application du nouveau PLUI, le Maire expose que les parcelles AN 94,410, 411, 412 et 414 – place de la mairie, sont dans la zone Ua, zone couverte par le Droit de Préemption Urbain Simple. L'acquisition de ces biens ne présente pas un intérêt communal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **De renoncer à préempter sur ces parcelles**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**
- **Délibération autorisant une servitude de passage tous usage sur une parcelle du domaine privé de la commune**

L'office notarial SCCS du Puy en Velay sollicite une délibération du Conseil Municipal autorisant la constitution d'une servitude de passage sur le domaine privé communal :

- Sur la parcelle AN 97 et 539 au profit des parcelles AN 94,410,411,412 et 414
- Sur la parcelle AN 97 et 539 au profit des parcelles AN 413 et 54

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **D'autoriser la constitution de ces 2 servitudes de passage**
- **Autorise le Maire à signer les actes correspondants.**
- **Renouvellement N°2 convention location du local partagé à la maison de santé**

Mme Bonnefoy demande le renouvellement pour un an, du 01/08/2025 au 31/07/2026 de sa location du local partagé en raison de 25h par mois soit 8 jours par mois.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **D'approuver ce renouvellement**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

- **Délibération demande de subvention programme spécial ponts – travaux – CEREMA**

Suite aux intempéries du 17/10/2024, le projet de réparation du mur de soutènement du mur du canal consiste, après expertise, à le reprendre sur 20 ml et 3,20m de hauteur moyenne par la réalisation d'un mur poids en béton armé avec habillage en pierre.
Ces travaux sont éligibles à une subvention CEREMA

COUT DES TRAVAUX HT	FINANCEMENT	MONTANT HT	%
	CEREMA	40 331,97 €	60
	FONDS PROPRES	26 887,98 €	40
67 219,95 €	Total financement	67 219,95 €	100

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **D'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus sachant que la commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

10 Questions diverses

Courrier Kiné pour arrêt du bail le 31/12/2025

Aide pour réseau eau et assainissement (Question MH Chapuis) : la commune ne participe pas : contacter SGEV et SDE

Chauffage école attente de nomination d'un expert

Personnel école : suite à un départ, un appel à candidature est lancé pour un emploi 16 h/ semaine

Travaux stade de foot : les travaux sont commencés

Achat d'un chargeur pour équiper le tracteur : suite à la reprise du tracto pelle cet achat est nécessaire.

Fin de séance : 22 h 45

